

Amherst, le 14 janvier 2019

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Amherst tenue le 14^e jour du mois de janvier 2019, à laquelle sont présents, le maire, monsieur Jean-Guy Galipeau et les conseillers :

Jean Bourassa
Caroline Champoux

Daniel Lampron
Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence du maire

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint/secrétaire-trésorier adjoint sont aussi présents.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Assemblée ordinaire du 14 janvier 2019

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2018**

Résolutions numéros 300.12.2018 à 322.11.2018 inclusivement pour la séance ordinaire du 10 décembre 2018, résolutions numéros 323.12.2018 à 326.12.2018, 327.12.2018 à 331.12.2018 et 332.12.2018 à 334.12.2018 inclusivement pour les séances extraordinaires du 13 décembre 2018.
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de décembre 2018**
 - 4.1. Déboursés du 01-12-2018 au 31-12-2018 pour un montant total de 229 615.29 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 66 005.77 \$
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
 - 6.1. Élections partielles du 24 février 2019 – Autorisation des déboursées et de la rémunération du personnel électoral
 - 6.2. Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.3. Dépôt de la liste de destruction des archives
 - 6.4. Fond de développement des territoires – Autorisation de demandes
 - 6.5. Amendement au Plan triennal d'immobilisations
 - 6.6. Autorisation d'appel d'offres – Église de St-Rémi
 - 6.7. Procédures de location des salles municipales

- 7. Sécurité publique**
 - 7.1 Dépôt bilan mensuel et annuel des Premiers répondants décembre 2018
- 8. Travaux publics**
 - 8.1 Évaluation des employés permanents
 - 8.2 Résiliation du contrat d'entretien des patinoires
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
 - 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – décembre 2018
 - 9.2 Achat de bacs brun pour matières organiques
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 10.1 Dépôt rapport Martin Léger
 - 10.2 Frais de parcs – Lotissement H. Leggett & Fils
- 11. Loisirs et culture**
- 12. Histoire et patrimoine**
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- Période de questions**
- 15- Levée de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 RÉS 001.01.2019 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 9.1 Bulletin cumulatif écocentre – décembre 2018

Adoptée à la majorité

3 RÉS 002.01.2019 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 décembre 2019 et des séances extraordinaires du 13 décembre 2018, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018, résolutions numéros 300.12.2018 à 322.12.2018 inclusivement et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13 décembre 2018, résolutions numéros 323.12.2018 à 326.12.2018, 327.12.2018 à 331.12.2018 et 332.12.2018 à 334.12.2018 soient adoptés tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

4.1 RÉS 003.01.2019 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-12-2018 au 31-12-2018 pour un montant total de 229 615.29 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 66 005.77 \$.

Adoptée à la majorité

5 CORRESPONDANCES

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**6.1 RÉS 004.01.2019 ÉLECTIONS PARTIELLES DU 24 FÉVRIER 2019 –
AUTORISATION DES DÉBOURSÉES ET DE LA
RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

CONSIDÉRANT la tenue des élections partielles pour les postes de conseillers au districts numéros 2 et 6 le 24 février 2019 et les frais en découlant;

CONSIDÉRANT l'obligation d'engager du personnel pour combler les postes nécessaires au bon déroulement électoral;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général adjoint et président d'élection, à procéder à l'embauche du personnel électoral ainsi que les déboursés requis au bon déroulement des élections partielles du 24 février 2019.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 005.01.2019 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE
L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT l'obligation pour tous les employeurs d'adopter une politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel et de traitement des plaintes;

CONSIDÉRANT que la politique actuellement en vigueur depuis le 30 septembre 2013 ne répond plus aux besoins de la municipalité et se doit d'être réactualisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil abroge la Politique afin de contrer le harcèlement psychologique ou toute autre forme de violence en milieu de travail entrée en vigueur le 30 septembre 2013 par sa résolution 196-13;

QUE le conseil adopte la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail telle que déposée par monsieur Martin Léger, directeur général adjoint, et que cette dernière entre en vigueur à compter de ce jour.

Adoptée à la majorité

6.3 RÉS 006.01.2019 DÉPÔT DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT la liste de destruction des archives préparée en conformité avec le calendrier de conservation des archives municipale;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil accepte la liste de destruction des archives telle que déposée par Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier, le tout en conformité avec le calendrier de conservation des archives municipale.

Adoptée à la majorité

6.4

FOND DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES – AUTORISATION DE DEMANDES

RÉS 007.01.2019 ÉTUDE DE MARCHÉ COMMERCIALE

CONSIDÉRANT le nombre important de véhicules en transit circulant sur la Route 323;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de connaître le potentiel de développement pour certains types de commerces dans le noyau villageois de St-Rémi;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues visant à recommander les catégories de commerces susceptibles de s'implanter ou non dans le noyau villageois de St-Rémi;

CONSIDÉRANT que le Fond de développement des territoires pourrait, advenant l'acceptation du projet, subventionner jusqu'à 80% de l'étude de marché, soit un montant de 5 440.00 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

Que le conseil appui le projet et accepte l'offre de services de Groupe Altus limitée pour la réalisation d'une étude de marché commerciale au montant de 6 800.00 \$ avant taxes, auquel il faut ajouter les frais de déplacement et repas, le tout conditionnellement à l'acceptation de la demande au Fond de développement des territoires;

QUE le conseil autorise Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, une demande au Fond de développement des territoires en vue de réaliser une étude de marché commerciale au coût de 6 800.00 \$ avant taxes, frais de déplacement et repas.

Adoptée à la majorité

RÉS 008.01.2019 CRÉATION D'UN FOND DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de se doter d'un Fond de développement économique et ainsi être proactif en matière de développement économique sur son territoire;

CONSIDÉRANT que ce type de demande pourrait rencontrer les critères d'admissibilité au Fonds de développement des territoires;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier à déposer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst, une demande au Fonds de développement des territoires pour la création d'un Fonds de développement économique.

QUE s'engage, en contrepartie, à investir les sommes nécessaires à la création de ce fonds.

6.5 **RÉS 009.01.2019** **AMENDEMENT AU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2019-2021**

CONSIDÉRANT la résolution 333.12.2018 par laquelle le conseil adoptait le Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender ce programme afin de corriger certaines erreurs;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil municipal amende le Programme triennal des immobilisations 2019-2020-2021 en remplaçant au service des travaux publics pour l'année 2019, l'item « Ponceau cause Lambert » par « Travaux de drainage, chemin du Pavillon » et, en retirant, au service Loisirs et culture pour l'année 2020, le montant de 115 000.00 \$ attribué au Musée.

Adoptée à la majorité

6.6 **RÉS 010.01.2019** **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – ÉGLISE DE ST-RÉMI**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Amherst est propriétaire de l'église de St-Rémi;

CONSIDÉRANT que des améliorations à l'immeuble sont requises pour que des activités puisse s'y tenir, le tout en conformité avec les codes et lois en vigueur;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier à procéder aux appels d'offres requis afin de mettre à niveau l'église de St-Rémi, notamment au niveau des salles de bains et de l'électricité, le tout en conformité avec l'évaluation budgétaire déposée au conseil.

Adoptée à la majorité

6.7 **RÉS 011.01.2019** **PROCÉDURES DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT la résolution 007.01.2018 par laquelle le conseil modifiait la Politique d'utilisation des salles municipales en y ajoutant l'article 8 « Conditions particulières »;

CONSIDÉRANT que finalement cette modification à la politique n'est pas appropriée et complique la gestion de la location des salles municipales;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

Que le conseil abroge la résolution 007.01.2018 et retire de la Politique d'utilisation des salles municipales l'article 8 « Conditions particulières ».

Adoptée à la majorité

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL ET ANNUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS DÉCEMBRE 2018

Monsieur le conseiller Jean Bourassa, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de décembre 2018 ainsi que le rapport des interventions pour l'année 2018.

8 TRAVAUX PUBLICS

8.1 RÉS 012.01.2019 ÉVALUATION DES EMPLOYÉS PERMANENTS AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'évaluation des employés permanents du services des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil prenne acte des recommandations et autorise la reclassification des employés numéro 05-0106 et numéro 05-0020 à compter des présentes, tel que spécifié dans le rapport d'évaluation préparé par monsieur Bernard Davidson, directeur des services techniques ;

Adoptée à la majorité

8.2 RÉS 013.01.2019 RÉSILIATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES PATINOIRES

CONSIDÉRANT la résolution 270.10.2018 par laquelle le conseil octroyait le contrat d'entretien des patinoires de St-Rémi et de Vendée;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt de la municipalité de résilier le contrat d'entretien des patinoires;

CONSIDÉRANT l'article 2125 du Code civil du Québec qui stipule que « [la municipalité] peut, unilatéralement, résilier le contrat, quoique la résiliation de l'ouvrage ou de la prestation du service ait déjà été entreprise. »;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 2129 du Code civil du Québec, le prestataire de service a été payé en proportion des services exécutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE le conseil résilie le contrat d'entretien des patinoires de St-Rémi et de Vendée à compter des présentes.

Adoptée à la majorité

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 **BULLETIN CUMULATIF ÉCOCENTRE – DÉCEMBRE 2018**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

9.2 **RÉS 014.01.2019** **ACHAT DE BACS BRUN POUR MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT l'orientation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, et du Plan d'action 2011-2015 qui en découle, de bannir l'élimination de la matière organique putrescible d'ici 2020;

CONSIDÉRANT la mesure 11 du Plan de gestion des matières résiduelles conjoint 2016-2020 des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut qui vise l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire pour le secteur résidentiel;

CONSIDÉRANT la demande de la MRC des Laurentides de connaître la date prévue du début de la collecte des matières organiques et des intentions de la Municipalité de se joindre à l'appel d'offres regroupé pour faire l'acquisition de bacs bruns de 240 litres et de mini-bacs de cuisine de 7 litres;

CONSIDÉRANT la demande de la RIDR à l'effet de connaître les intentions des municipalités membres qui prévoient débiter la collecte des matières organiques en 2019 sur leur territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil avise la MRC des Laurentides et la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge de son intention de débiter la collecte des matières organiques au cours du mois d'octobre 2019 pour l'ensemble de son territoire;

QUE la municipalité d'Amherst se joigne à l'appel d'offres regroupé de l'Union des municipalités du Québec par l'entremise de la MRC des Laurentides pour commander X XXX bacs bruns de 240 litres et X XXX mini-bacs de cuisine de 7 litres;

QUE la municipalité d'Amherst défraie les coûts d'acquisition des bacs et des mini-bacs;

QUE Monsieur Marc St-Pierre, directeur général/secrétaire-trésorier soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

10. **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

10.1 **DÉPÔT RAPPORT DÉCEMBRE 2018**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement au mois de décembre 2018.

À titre de président d'élection, monsieur Léger informe également les personnes présentes des dates importantes à retenir en vue des élections partielles du 24 février 2019.

10.2 **RÉS 015.01.2019** **FRAIS DE PARCS – LOTISSEMENT H. LEGGETT & FILS**

CONSIDÉRANT la demande de permis de lotissement déposée par l'entreprise H. Leggett & Fils;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'inspecteur en bâtiment;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Bourassa

QUE conformément à l'article 4.4.1 du règlement sur les permis et certificats le conseil perçoive la contribution pour fins de parcs en argent représentant 4% de la valeur uniformisée pour les terrains visés.

Adoptée à la majorité

11 LOISIRS ET CULTURE

12 HISTOIRE ET PATRIMOINE

13 AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 RÉS 016.01.2019 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.
Il est 20h40.

Adoptée à la majorité

Jean-Guy Galipeau
Maire

Martin Léger
Directeur général adjoint et
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Guy Galipeau
Maire